

**Certificat d'aptitude aux fonctions de formateur académique
(CAFFA)**

I - MODALITES D'INSCRIPTION

Le registre des inscriptions est ouvert du vendredi 1er octobre au vendredi 12 novembre 2021

1. Pour les enseignants relevant du périmètre de CAEN de l'académie de Normandie l'inscription s'effectue via le formulaire accessible au lien suivant :

https://w3.ac-rouen.fr/efformulaire/?data=DEC+InscriptionCAFFA_caen

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'académie sur la page suivante :

<https://www.ac-normandie.fr/examens-et-certifications-personnels-d-enseignement-d-education-et-d-orientation-perimetre-de-caen-121887>

Un état des services dûment complété et signé, sera à envoyer par mail à l'adresse suivante :

dec-concours-caen@ac-normandie.fr

II - CONDITIONS D'INSCRIPTION

Références : Arrêté du 20 juillet 2015 fixant l'organisation du CAFFA - Circulaire n°2015-110 du 21/7/2015 (BOEN n°30 du 23/7/2015)

Le CAFFA s'obtient en deux ans :

- au cours de la 1^{ère} année, le candidat prépare l'épreuve d'admissibilité (entretien avec le jury à partir d'un dossier fourni par le candidat comprenant un rapport d'activités de 5 pages maximum hors annexes et les rapports d'évaluation administrative et pédagogique),
- au cours de la 2^{ème} année, le candidat se constitue une expertise en suivant des modules de formation et se présente aux 2 épreuves d'admission (pratique professionnelle et soutenance d'un mémoire professionnel de 20 à 30 pages hors annexes). Attention, les candidats doivent effectuer ou avoir effectué des missions de tutorat.

Peuvent se présenter, les enseignants du 2nd degré ou CPE de l'enseignement public titulaires ou contractuels en CDI justifiant d'au moins **cinq** années de services dans un établissement du 2nd degré, au **31 décembre 2022**.